

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL Nº 23-20210709-004
RELATIF À L'INFORMATION DES ACQUÉREURS ET LOCATAIRES DE BIENS IMMOBILIERS
SUR LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS, LES RISQUES MINIERS
ET LA POLLUTION DES SOLS DE LA COMMUNE DE ANZÊME.

La préfète de la Creuse

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L.125-5 et R.125-23 à R.125-27,

VU le code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L. 271-4 et L. 271-5,

VU le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

VU les décrets n° 2010-1254 et n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 relatifs à la prévention du risque sismique et la délimitation des zones de sismicité du territoire français,

VU le décret n° 2018-434 du 4 juin 2018 portant diverses dispositions en matière nucléaire,

VU l'arrêté interministériel du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français,

VU les arrêtés préfectoraux n° 23-2018-12-28-004 et n° 23-2018-12-28-005 du 28 décembre 2018 et les arrêtés préfectoraux n° 23-2021-05-03-00002 à n° 23-2021-05-03-00006 du 3 mai 2021 portant création de secteurs d'information sur les sols (SIS),

VU l'arrêté préfectoral n° 23-2021-07-09-00001 du 9 juillet 2021 fixant la liste des communes concernées par l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs, les risques miniers et la pollution des sols,

VU l'arrêté préfectoral n° 23-20190416-004 du 16 avril 2019 relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs de la commune de ANZÊME.

CONSIDERANT la publication de nouveaux textes modifiant les zones où s'applique l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs, les risques miniers et la pollution des sols, notamment les secteurs d'information sur les sols.

SUR proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de la Creuse,

ARRÊTE:

ARTICLE 1er:

Le présent arrêté abroge l'arrêté préfectoral N° 23-20190416-004 du 16 avril 2019 relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs de la commune de ANZÊME.

ARTICLE 2:

Les éléments nécessaires à l'élaboration de l'état des risques et pollutions nécessaires pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés sur la commune de ANZÊME sont consignés dans le dossier communal d'information annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend:

- une fiche communale d'information (annexe 1 du présent arrêté) indiquant :
 - la liste des risques naturels, technologiques et miniers à prendre en compte auxquels la commune est exposée sur tout ou partie de son territoire;
 - les documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer ;
 - les niveaux réglementaires de sismicité et de classement au regard du zonage à potentiel radon attachées à la commune;
 - l'information sur la présence de secteurs d'information sur les sols (SIS);
 - le nombre d'arrêtés de reconnaissance d'état de catastrophe naturelle ou technologique depuis 1982 ;
- une ou plusieurs cartographie(s) indicative(s) des zones exposées (annexe 2 du présent arrêté).

Ce dossier ainsi que les documents de référence attachés sont librement consultables en mairie, préfecture, sous-préfecture et à la direction départementale des territoires de la Creuse. Ils sont également consultables sur le site internet de la Préfecture de la Creuse : www.creuse.pref.gouv.fr.

ARTICLE 3:

Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article R. 125-25 du code de l'environnement.

ARTICLE 4:

Le présent arrêté et ses annexes sont notifiés à Monsieur le Maire de ANZÊME et à la chambre des notaires. Il sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Creuse. Une mention sera insérée dans un journal diffusé dans le département.

ARTICLE 5:

Monsieur le Directeur des Services du Cabinet, Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de la Creuse et Madame le Maire de ANZÊME sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Guéret, le 09 juillet 2021





Annexe 1
à l'arrêté préfectoral relatif à
l'information des acquéreurs et
locataires de biens immobiliers sur
les risques naturels et technologiques
majeurs, les risques miniers et la
pollution des sols

Code postal 23000

Commune de ANZEME

Code INSEE 23004

Fiche communale d'information risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués

23-20210709-004 du 07 / 09 / 2021 mis Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des	à jour le	turole (Pf) DDI
La commune est concernée par le périmètre d'un PPR N	oui	non	
prescrit anticipé approuvé	date	Holl	Ť
¹ Si oul, les risques naturels pris en considération sont liés à :	duto	e	i
inondations autres			
Le règlement du PPRN comprend des prescriptions de travaux	oui	non	
La commune est concernée par le périmètre d'un autre PPR N	¹oui	non	
prescrit anticipé approuvé	date	11011	Ť
¹ Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à	uala		i
inondations autres			
Le règlement du PPRN comprend des prescriptions de travaux	oui	non	
Situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques minier	s (PPR M)		1
	oui		
La commune est concernée par le périmètre d'un PPR M prescrit anticipé approuvé	date	non	Ť
	date		
² Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à mouvement de terrain autres			
Le règlement du PPR M comprend des prescriptions de travaux	oui	non	
Situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques technologique	s (PPR T)	197	
La commune est concernée par un périmètre d'étude d'un PPR T prescrit	³ oui	non	√
³ Si out, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont lié effet toxique effet thermique effet de surpression	sà:		
La commune est concernée par le périmètre d'exposition d'un PPR T approuvé	oui	non	
Le zonage comprend un ou plusieurs secteurs d'expropriation ou de délaissement	oui	non	
Le zonage comprend une ou plusieurs zones de prescription de travaux pour les logements	⁴ oui	non	
4 Old Later State Control of the Con	l'immeuble e	est exposé	
Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels			

page 2/2

Situation d	e la commune a	u regard du zona	ige sismique règler	nentaire	S. C. Control	
	ne 1	ne de sismicité cl zone 2 ✓ faible	assée zone 3 modérée	zone 4 moyenne	zone 5 forte	
Situation d	e la commune a	u regard du zona	ige règlementaire à	potentiel radon		
> La commu	ne est classée à	potentiel radon de	e niveau 3		oul	√ non
Informatio	ı relative à la po	llution de sols				
> La commu	ne comprend un	ou plusieurs secte	eurs d'information su	r les sols (SIS)	oul	√ non
Arrêtés po	tant ou ayant pe	orté reconnaissa	nce de l'état de cat	astrophe naturelle d	ou technologique	
de recon	naissance de l'éta	e depuis 1982 par at de catastrophe at de catastrophe		tés		nombre 2
			Pièces jointe	s *		
Extraits de	documents ou de	dossiers permetta	nition des travaux p ant la définition des f ticles R.125-23, 24,	ravaux prescrits au r	egard des risques	encourus
Cartograph	ies relatives au	zonage règleme	ntaire			
Extraits can en applicati Voir anne - carte dé - carte dé	ographiques per on du Code de l'e exe 2 : epartementale du epartementale du	nettant la localisa environnement : au zonage sismique zonage à potentie	tion des immeubles ticles R.125-23, 24, el radon	au regard des risque 26 et R.563-4 un secteur d'informat		
<u>.,</u>					,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	

Date 9 juillet 2021





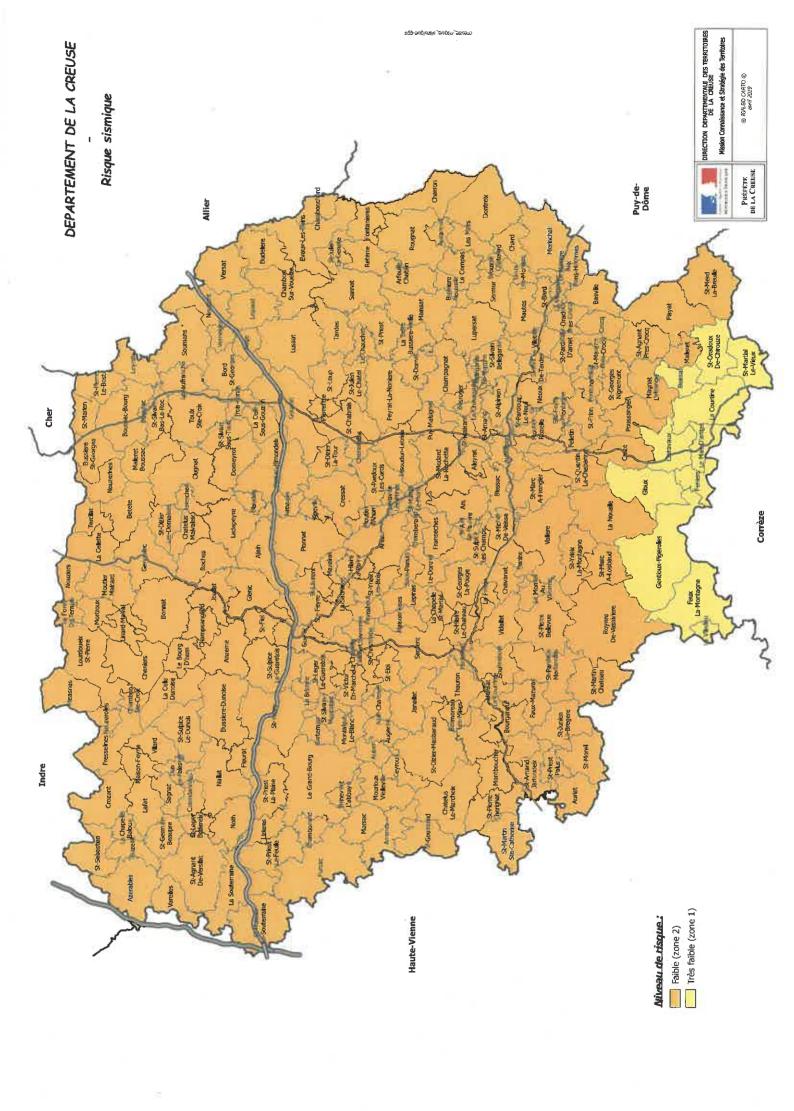
ANNEXE 2

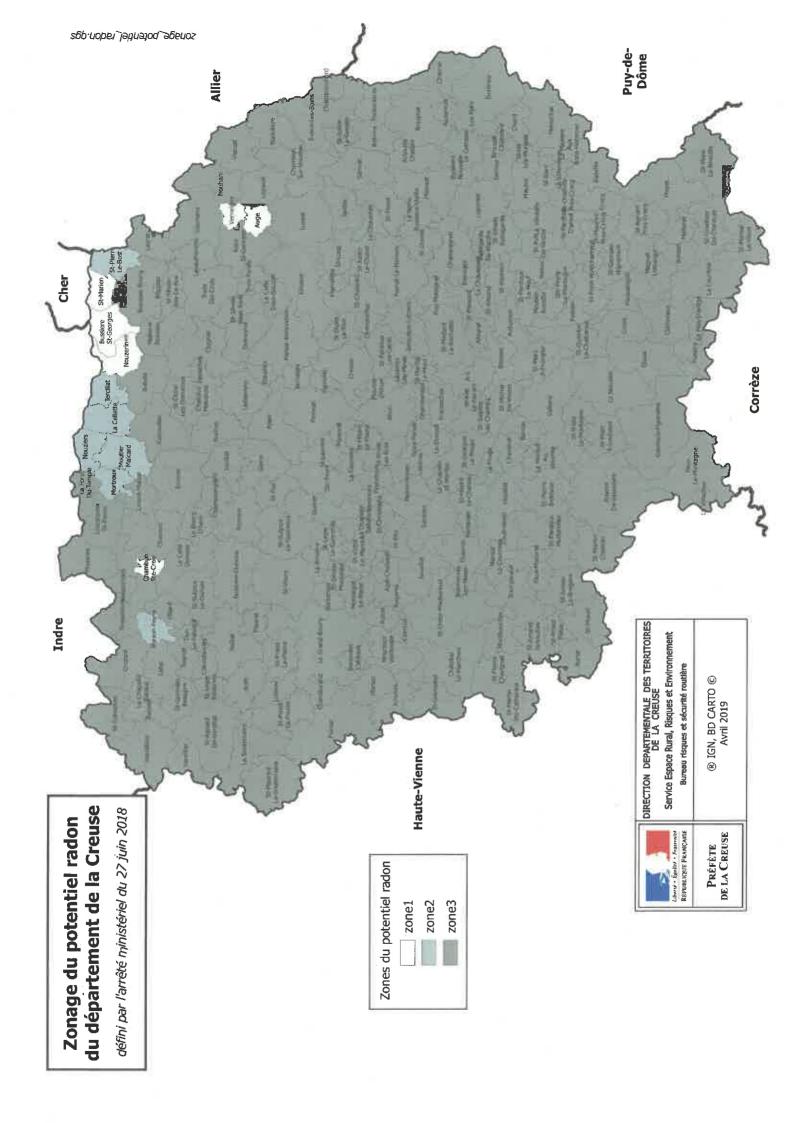
DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL RELATIF À L'INFORMATION DES ACQUÉREURS ET LOCATAIRES DE BIENS IMMOBILIERS SUR LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS, LES RISQUES MINIERS ET LA POLLUTION DES SOLS

Guéret, le 9 juillet 2021

La Préfète

Virginie DARPHEUILLE









Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Fiche interne (non diffusable)

Vu pour être annexé à notre arrêté en date de ce jour

Identification

GUÉRET, le 3 MAI 2021

Identifiant

23SIS08631

Nom usuel

Département

Stériles le Vignaud

Adresse

Le vianaud

Le Secrétaire Général,

Pour la Préfète et par délégation,

Renaud NURY

Lieu-dit

CREUSE - 23

Commune principale

ANZEME - 23004

Caractéristiques du SIS

Stériles dispersés en dehors du site minier du Vignaud :

Présence de stériles miniers sur la parcelle n° 0256, section AE.

Les résultats des investigations réalisées sur cette zone ont mis en évidence des valeurs supérieures aux objectifs radiologiques sur une zone de 600 m². Areva a préconisé des travaux d'assainissement de cette zone (avec retour des stériles retirés sur le site du Vignaud situé

à proximité).

Les travaux ont été refusés par le propriétaire de la parcelle (Mairie d'Anzême). Le secteur est inscrit en SIS pour garder la mémoire et

prévenir tout changement d'usage.

Etat technique

Site nécessitant des investigations supplémentaires

Observations

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien

Sélection du SIS

Statut

Soumis

Critère de sélection

Terrains concernés à risques potentiels, à diagnostiquer

Commentaires sur la sélection

Précision des contours

Localisation

D'après des plans anciens et actuels à l'échelle appropriée

Cadastre

Observations sur la numérisation

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 609618.0, 6579

609618.0 , 6575322.0 (Lambert 93)

Superficie totale 4989 m²

Perimètre total 581 m

Précision des contours

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération	
ANZEME	AE	256	29/04/2019	

Gestion de documents

Titre	Commentaire	Diffusable
Mesures LE VIGNAUD_2014		Oui
Fiche travaux LE VIGNAUD		Oui
Fiche site LE VIGNAUD		Oui

Historique des interventions sur le SIS

Date	Action	Utilisateur	Organisme	Commentaires
29/04/ 2019	Création	LERAY Emilie	Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	
29/04/ 2019	Soumission pour validation	LERAY Emilie	Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	à vérifier / compléter par IH
07/05/ 2019	Demande de modification	HUBERT Isabelle	Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	mettre même attributs que la fiche du garage de St privat
23/05/ 2019	Soumission pour validation	HUBERT Isabelle	Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	OK IH
26/03/ 2020	Demande de modification	COMPANY Sonia	Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	Docs à passer en diffusable
26/03/ 2020	Soumission pour validation	COMPANY Sonia	Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	Docs passés en diffusables

Cartographie

